

VALOBIO

« On essuie les plâtres de ce qui n'a jamais été fait »

Huit ans après le début de leur projet de recyclage des coproduits de poissons, Henri-Philippe Tessier et sa femme font tourner leur usine à bas régime. En cause : une route semée d'embûches administratives et matérielles propres à leur condition d'éclaireurs de la filière. Alors que les premiers espoirs tablaient sur un début d'activité en 2015, le couple compte fonctionner de manière optimale à partir de février 2022.

L'histoire de Valobio a des airs d'épopée. Huit ans après les premières ébauches du projet d'usine de recyclage de coproduits de poissons – visières, tête, queue, arêtes – de nombreux obstacles se sont dressés sur la route de l'entreprise située dans l'Ecoparc du Port qui ambitionne de récupérer 5 000 tonnes de restes de pêche pour confectionner de l'engrais bio, des biostimulants ainsi que de potentiels produits de consommation animale et pharmaceutiques.

Première difficulté, le temps que l'administration française et européenne prend à traiter les dossiers d'une innovation qui ne rentre pas dans la réglementation. « Mes jours sont des semaines administratives et mes semaines deviennent des mois, voire plus, déplore Henri-Philippe Tessier, son directeur fondateur. À Maurice, un projet d'extension d'obligations à partir des sites de thon est sorti trois mois après que Valobio a été annoncé publiquement, ça fait maintenant sept ans qu'il tourne. »

Si le prix « Projets Outre-mer » décerné en 2018 favorise la reconnaissance et la mise en lien avec les acteurs de la filière, le caractère

innovant de l'entreprise s'accompagne d'une exigence de dossier d'installation classée protection de l'environnement (ICPE) coûtant 586 000 €. Soucieux de rentrer dans les cases réglementaires, Henri-Philippe Tessier se réjouit de l'initiative d'organiser prochainement une rencontre interservices entre DAAF, DEAL et répression des fraudes. « Ça devrait permettre à ces différents acteurs d'échanger car jusqu'ici, ils se renvoient la balle. La DEAL qui ne voit pas de problématiques avec la vente de notre produit, la répression des fraudes qui demande pour la DEAL n'a rien dit... Du coup, personne ne sait. »

« On a de la matière en stock »

Quoi que sorte de ces échanges, Valobio sera soumis à la loi de responsabilisation des entreprises : « Que j'aie une norme ou que je n'en aie pas, la responsabilité m'incombe, explique le directeur. Les parlementaires ont légiféré pour donner aux

entreprises un droit à l'expérimentation. C'est là-dessus que je m'appuie pour mettre mon fertilisant sur le marché. »

La lenteur administrative n'est pas tout. Matériellement, les machines ont également connu quelques déboires depuis le début de l'activité, en décembre 2020. D'abord, elles ont accusé le coup d'une erreur du constructeur espagnol qui a eu pour conséquence la destruction de tout un jeu de disques et de couteaux.

Après la customisation d'un tamis insuffisamment efficace, c'est la présence d'un hameçon dans la matière organique qui a cassé le second jeu d'outils présents dans leur broyeur. L'inox se détachant très mal, ou à des prix prohibitifs, Valobio a réactualisé les protocoles de récupération de coproduits et, en dernier recours, compte sur leur « grignoteuse », une machine conçue de faire des copeaux, pour faire ressortir le son métallique du hameçon percutant la paroi.

« On essuie les plâtres de ce qui n'a jamais été fait dans le domaine », relative Henri-Philippe Tessier, qui assure pouvoir enchaîner la production... à condition de surmonter un autre obstacle qui dure depuis quatre mois : le raccordement à EDF à un compteur définitif.

Le compteur de chantier ne pouvant produire que 6 kW, loin en deçà des exigences de l'usine, le couple a investi dans un groupe électrogène à 20 000 € qui peine à réguler et menace de brûler la génératrice d'électricité nécessaire à faire fonctionner la chaudière, élément indispensable pour la pasteurisation des produits. En parallèle, le directeur de Valobio a demandé au préfet d'intercéder en sa faveur pour inciter EDF à accélérer le raccordement, la dernière étape

avant de pouvoir assurer une production quotidienne constante : « On a de la matière en stock, la chambre froide est pleine, on a des boers déposés chez les acteurs, les camionnets sont là, on est prêts. »

D'ici à ce que l'hydrolysat de poisson Valobio se retrouve dans les sols des producteurs Bio, Henri-Philippe Tessier tisse des liens avec ses futurs clients et collaborateurs des filières agricoles et aquacoles et sollicite déjà les services qui pourront lui permettre d'étendre le champ de ses opérations, dont un rôle dans la sécurité des limonaux en intégrant les rejets prélevés aux sous-produits traités. « On propose de passer d'un coût sur les fonds publics de 750 € par tonne d'équarrissage à un revenu de 50 €, c'est intéressant. »

« Un produit de qualité »

Actuellement limité au traitement de 500 kg de coproduits de poisson par jour, Valobio est en attente de l'agrément DEAL qui permettra de produire dix tonnes par jour puis de l'application de règlements européens qui permettra d'atteindre des volumes plus conséquents. Prévu pour décembre, Henri-Philippe Tessier s'attend à ne recevoir l'agrément



Les machines attendent le raccordement EDF et un agrément de la DEAL pour tourner à plein régime. (Photo DR)

qu'à partir de février, date à laquelle il pourra finalement embaucher sept employés pour s'implanter avec confiance dans une filière qui importe annuellement 27 000 tonnes d'engrais : « Avec un produit de qualité, vous avez des débouchés. »

Avant de pouvoir profiter d'une équipe, le couple s'investit jours et nuits dans l'entreprise. « Je dois me lever à cinq heures du matin pour faire les collectes, raconte le directeur. J'emène le poids lourd pour collecter les matières à l'usine, décharger, faire les contre-pesées. Ma

femme fait les inspections sanitaires, report au bureau pour faire l'administratif pendant que je lance la production dans l'usine. On assume à deux le rôle de sept. »

Avec une application smartphone déjà opérationnelle et des machines qui attendent de résoudre, entre autres, les problématiques des déchets de poissons rejetés en mer, des engrais agricoles et des biostimulants, l'impatience des Tessier est à la hauteur de leur ténacité.

Antoine

D'AUDIGIER-EMPEREUR



Henri-Philippe Tessier : « Mes jours sont des semaines administratives et mes semaines deviennent des mois, voire plus ». (Photo d'archives)

